



INITIATIVE
INTERRELIGIEUSE POUR LES
FORÊTS TROPICALES



TDR CONCERTATION INCLUSIVE SUR LES PERSPECTIVES DE LA LEVEE LEGALE ET LEGITIME DU MORATOIRE SUR L'EXPLOITATION FORESTIERE INDUSTRIELLE EN RDC

Titre	Termes de références sur les perspectives de la levée légale et légitime du moratoire de l'exploitation forestière industrielle en RDC
Objet	CONCERTATION INCLUSIVE DES PARTIES PRENANTES SUR LES MODALITES CONSTRUCTIVES DE LA LEVEE DU MORATOIRE DANS LE SECTEUR D'EXPLOITATION FORESTIERE INDUSTRIELLE EN RDC
Bénéficiaires	Parties prenantes principales : Administration forestière, Secteur privé, Société civile, Représentants des Colo et PA, ONG internationales, Organismes et organisations spécialisées, Ministères sectoriels impliqués, etc.
Période	Vendredi 27AOUT 2021
Lieu	Kinshasa

1. Contexte et justification

Depuis 2002, la RDC s'est dotée d'un nouveau Code forestier et initié un agenda Prioritaire de Réforme visant à améliorer la gestion des forêts et à instaurer plus de transparence et d'équité dans ce secteur. Dans ce contexte, l'amélioration de la gouvernance forestière est devenue le principal leit motiv de toute action gouvernementale dans le secteur.

Point n'est besoin de rappeler que la République Démocratique du Congo (RDC) dispose d'importantes ressources forestières à même de contribuer significativement à son développement

socioéconomique et à se hisser au rang de puissance environnementale. Elle abrite la deuxième forêt tropicale au monde possédant plus de 166.58 millions d'hectares¹ de forêts naturelles, représentant 10 % de l'ensemble des forêts tropicales du monde et plus de 47 % des forêts africaines.

Cependant, ces chiffres ne valent que dans la capacité des fils et des filles de ce grand Pays à donner une valeur ajoutée et à gérer durablement ces ressources par une bonne gouvernance et un leadership éthique afin de préserver et de valoriser le deuxième poumon de la planète après l'Amazonie dans une perspective à la fois économique, sociale, environnementale et culturelle pour les générations présentes et futures.

En ce qui concerne la question centrale qui justifie la tenue de l'atelier de Concertation inclusive sur la levée du moratoire concernant les nouvelles allocations des concessions forestières en RDC, notre mémoire retiendra :

- La suspension de l'octroi des allocations forestières sur toute l'étendue du territoire national trois mois avant la promulgation de l'actuel code forestier, instauré par l'arrêté no 02 du 14 mai 2002 portant suspension de l'octroi des allocations forestières.
- L'extension de ce moratoire est intervenue en 2005 avec un Décret n° 05/116 du 24 octobre 2005 qui court encore jusqu'à l'accomplissement de trois conditions pour sa levée définitive, à savoir : i) la publication de nouvelles règles d'adjudication en matière d'octroi des allocations forestières ; ii) la publication des résultats définitifs du processus de conversion y compris la résiliation effective des titres non convertis ; iii) l'adoption, sur base d'un processus consultatif, d'une programmation géographique des futures allocations forestières .
- Les deux premières conditions étant réunies, il reste celle relative à la programmation géographique.
- La volonté du Gouvernement actuel de lever cette mesure à travers les dix mesures présentées par la VPM/MEDD et adoptées au Conseil des Ministres.

La finalité pour le Gouvernement étant d'assainir l'héritage du passé et relancer en toute transparence et en toute responsabilité le secteur forestier.

Mais hélas ! la réalité sur le terrain a suscité beaucoup d'incompréhension et d'interprétation en ce qui concerne les procédures de réattributions ou de cessions des concessions forestières après le processus de conversion des anciens titres forestiers en nouveaux contrats de concessions forestières. Considérés par les uns comme des cas de violation du moratoire et par les autres comme des simples actes administratifs. Il faut ajouter à cela, la définition non consensuelle du concept de programmation géographique qui continue à faire débat, heureusement une littérature de clarification existe.

En dépit de cette situation, deux tendances d'opinion sont dégagés en général au regard des données en possession. La première est favorable pour la levée du moratoire qui a trop duré avec des conséquences sur la fragilité du tissu économique et la pauvreté des populations riveraines.

La deuxième tendance également est favorable pour la levée, mais moyennant les mesures d'encadrement et l'accomplissement de la troisième condition relative à la programmation géographique.

C'est dans ce contexte que le Forum National de la Conférence sur les Écosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) qui est un cadre multi acteurs, dont le rôle reconnu par le Traité l'instituant, est celui d'un cadre dynamique d'échanges, favorisant la concertation multi-acteurs, en vue d'assurer l'engagement des parties prenantes aux initiatives/processus de gestion durable des

¹ Projet Lidar, WWF-RDC, 2016.

écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, a tenu avec l'apport des partenaires dont les logos sont repris sur tous les supports de cet atelier, à concilier des vues sur cette question et faire des recommandations idoines au Gouvernement pour un processus réussi, responsable, apaisé et transparent.

La CEFDHAC regroupe au titre de chaque État, les organisations de la société civile, les administrations, les parlementaires, les femmes, les jeunes, les populations autochtones, les communautés locales, les spécialistes en évaluation environnementale, les radios rurales, le secteur privé, les chercheurs et toute autre partie prenante intéressée par la gestion durable des écosystèmes forestiers et la recherche de solutions aux défis environnementaux et de gestion durable des ressources forestières dont la problématique de la levée du moratoire de l'exploitation forestière en RDC.

Sans perdre de vue que l'exploitation forestière illégale du bois constitue une menace réelle pour les forêts de la RDC, elle viole chaque jour les lois et les règlements y afférant et ne cesse de se développer en toute impunité avec gain d'une concurrence déloyale dans le secteur.

Avec l'espoir que la revue légale en cours sur la conformité des attributions des concessions forestières et les dix mesures initiées par la VPM /MEDD apporteront une contribution substantielle même si certaines mesures telle que la problématique de l'exportation des grumes en lien avec la valeur ajoutée devrait être approfondie.

2. Objectifs

Objectif Global

L'objectif global est de Contribuer à la construction des modalités pratiques de la levée légale et légitimes du moratoire d'exploitation forestière en RDC.

Objectifs spécifiques

L'atelier de concertation inclusive poursuit les objectifs suivants :

- Valoriser les contributions et réflexions pratiques des parties prenantes et différentes composantes de la gestion durable des ressources forestières (Administration F., secteur privé, société civile, ONG internationales, Femmes, jeunes, peuples autochtones, etc.) sur la problématique de la levée du moratoire en concerne ;
- Concilier les différentes contributions et formuler les principales recommandations au Gouvernement via la VPM/MEDD ;
- Identifier et proposer les principales étapes méthodologiques d'un processus réussi
- Identifier les mesures d'encadrement d'une levée responsable et respectueux de l'environnement et des engagements internationaux pris par la RDC.

3. Résultats attendus

- Les contributions et réflexions pratiques des parties prenantes et différentes composantes de la gestion durable des ressources forestières sur la problématique de la levée du moratoire en concerne sont valorisées par leur prise en compte dans le processus ;
- Les différentes contributions sont conciliées et les principales recommandations à transmettre au Gouvernement via la VPM/MEDD sont formulées dans une Note technique ;
- Les principales étapes méthodologiques de la revue existante sont proposées pour un processus réussi ;
- Les mesures d'encadrement d'une levée responsable et respectueux de l'environnement et des engagements internationaux pris par la RDC.

4. Livrables

- Un Rapport général.
- Une note technique reprenant les différentes contributions et principales recommandations. destinée au Gouvernement via la VPM/MEDD.
- Une note de revue méthodologique indicative.

5. Méthodologie

La méthodologie sera basée sur les principes de concertation. Chaque voix compte ou chaque composante compte.

Trois temps forts :

- Revue des contributions des composantes et parties prenantes au cours des déclarations d'ordre général ;
- Echange et synthèse de conciliation ;
- Travaux de groupe de production des livrables par objectif ;
- Restitution et validation des livrables.

La première concertation va concerner uniquement les délégués leaders et experts des composantes accrédités par l'équipe pédagogique du GTF et le Comité organisateur, en suite leur produit sera partagé à la concertation élargie aux membres de différentes composantes des parties prenantes pour adoption des grandes options méthodologiques et opérationnelles.

6. Participants

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, cet atelier connaîtra la participation de trente participants à titre des délégués et experts des composantes en provenance de :

- L'administration forestière : 7
- Le secteur privé industriel et artisanal du bois : 7
- La société civile environnementale, Réseaux des Femmes
Réseaux des jeunes : 10
- Les représentants des PA et Colo : 2
- Les représentants des ONG internationales : 3
- Les représentants des réseaux des médias : 1
- Comité Org: 2

L'atelier se tient en présentiel.

7. Dates et lieu : Kinshasa 27 août 2021